



PALATINE AMBITION RENDEMENT 2026

SFDR Article 8 – Part SI

L'EQUIPE DE GESTION



Rémi DURAN
Responsable de la gestion
obligataire & gérant



Thomas BASSIBE
Co-gérant

POURQUOI INVESTIR ?

- Les titres de maturité à 36 mois présentent des rendements attractifs avec une volatilité contenue depuis la remontée des taux.
- Un investissement qui intègre un processus d'investissement selon une approche ESG.
- Une stratégie particulièrement adaptée à l'environnement de marché.

CONTRAINTES DE GESTION



Sensibilité [0 ; 3,5]



Notation minimale High Yield * :
B- à l'achat du titre



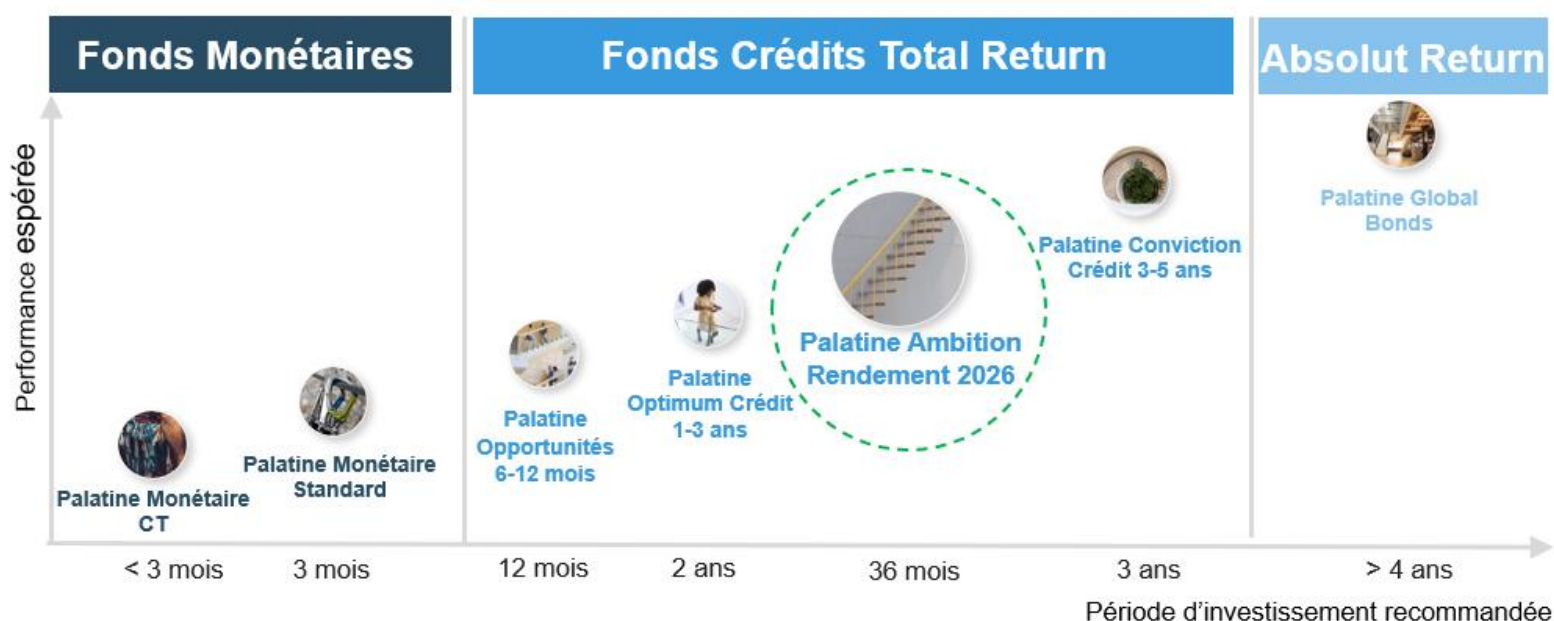
Exposition High Yield
(Spéculatif)* :
50% maximum à l'achat

LES ATOUTS

- Stratégie de portage des titres sur 36 mois
- Une allocation diversifiée, entre Investment Grade et High Yield
- Expertise centrée sur les émetteurs corporate offrant une diversification sectorielle

NOS FILTRES ESG

- 20% des émetteurs les moins bien notés sont exclus
- 90% de couverture de notation du portefeuille
- 3 secteurs exclus : charbon, armes controversées, tabac



*suivant la nomenclature S&P ou équivalent notation Palatine AM



PALATINE AMBITION RENDEMENT 2026

SFDR Article 8 – Part SI

FACTEURS DE RISQUES GÉRÉS

- Risque de perte en capital
- Risque de taux et crédit
- Risque de contrepartie
- Risque juridique, risque de durabilité
- Risque de change

PROFIL DE RISQUE



* L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des 5 dernières années.

CARTE D'IDENTITE

Forme Juridique	FCP	Valorisation	Hebdomadaire
Code ISIN	FR001400JC76	Souscriptions / rachats	Centralisation des ordres de souscription chaque jeudi, du 05/10/23 avant 17h jusqu'au 23/11/23 avant 17h00
Classification AMF	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	Commission de souscription	Centralisation des ordres de rachats chaque jeudi avant 17 h
Dépositaire	Caceis Bank	Commission de rachat	1% sauf pour les rachats effectués après le 30/11/2026
Commercialisation	Palatine AM	Taux de frais de gestion	0,50% TTC max
Indicateur de référence	Néant		
Durée de placement recommandée	36 mois		
Devise de comptabilité	Euro		
Montant minimum de souscription	500 000 Euros		

VOS CONTACTS COMMERCIAUX



Marie-Pierre GUERN

Directrice de la Gestion

marie-pierre.guern@palatine.fr

T : +33 (0)1 55 27 95 42 /+33 (0) 6 47 86 51 56



Michel ESCALERA

Directeur Général

michel.escalera@palatine.fr

T : +33 (0)1 55 27 98 19 /+33 (0)6 75 42 26 04

Toutes les informations sur le site internet de Palatine AM

Ce document d'information est à caractère promotionnel, il ne peut être reproduit, communiqué, ou publié, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable et écrite de Palatine Asset Management. Il peut être modifié à tout moment sans préavis. Les informations contenues dans ce document, notamment les informations chiffrées, sont issues en partie de sources internes ou externes et considérées comme dignes de foi. Palatine Asset Management attire l'attention de l'investisseur sur le fait que les performances passées présentées sont basées sur des chiffres ayant trait aux années écoulées et ne sauraient présager des performances futures des OPC cités. Palatine Asset Management ne garantit, par ailleurs et d'aucune manière, les performances courantes ou futures de ou des OPC cités dans ce document. Ce document d'information n'a pas pour but de fournir et ne doit pas servir à fournir des conseils d'ordre comptable, juridique ou fiscal ou des recommandations d'investissement. Il est rappelé ici que tout investissement financier comporte des risques (les risques de marché, le risque de capital, le risque de change) pouvant se traduire par des pertes financières. Dès lors, Palatine Asset Management recommande, préalablement à tout investissement, au destinataire du présent document de lire attentivement les prospectus des OPC, tenus disponibles gratuitement à son siège social sis 86 rue de Courcelles, Paris 75008 ou sur son site internet www.palatine-am.com et de s'assurer qu'il dispose de l'expérience et des connaissances nécessaires lui permettant de fonder sa décision d'investissement, notamment au regard de ses conséquences juridiques et fiscales.